

CCTP

Travaux de réfection des surfaces cages escaliers de Montimaran



SOMMAIRE

I. PRESENTATION GENERALE DU PROJET

II. DESCRIPTION GENERALE

III. PROGRAMME DES BESOINS

IV. PROGRAMMES TECHNIQUES

V. DESCRIPTION SOMMAIRE DES OUVRAGES

I – PRESENTATION GENERALE DU PROJET

La présente consultation de travaux a pour objet la **travaux de réfection des surfaces cages escaliers de MONTIMARAN**

Tous les travaux bâtiment doivent être conformes à la réglementation en vigueur et suivant les règles de sécurité. L'établissement relève :

- de la réglementation Type U et J
- des dispositions générales applicables aux ERP

II – PROGRAMME DES BESOINS

Principalement, les travaux prévus au présent document concernent la mise en état des surfaces de certains locaux en peinture (CCTP) **avec reprise des supports dégradés** (trous placoplatre , peinture écaillées, cimaises arrachées à refixer, toile de verre, etc....

→ LOCAUX CONCERNES

CAGE ESCALIERS	S5
CAGE ESCALIERS	S6
CAGE ESCALIERS	S7
CAGE ESCALIERS	S 9
CAGE ESCALIERS	S10
CAGE ESCALIERS	S11
CAGE ESCALIERS	S12

III – PROGRAMME TECHNIQUE

1) ETENDUE DES PRESTATIONS

Les travaux sont réalisés sur des ouvrages existants. Toutes les précautions seront prises pour ne causer aucun dégât à ces ouvrages (ouvrages mitoyens).

L'activité du Centre Hospitalier de Béziers devra se poursuivre sans gêne pour ses utilisateurs. Les travaux pourront être si besoins programmés en dehors des heures ouvrés, ou selon les horaires d'activités disponibles de l'activité hospitalière

L'entrepreneur aura à charge de programmer avec la Direction des Services Techniques toutes interruptions et/ou coupures sur les réseaux (eau, électricité, fluides, etc...).

Une éventuelle incompatibilité due aux bruits, aux poussières, etc..., peut amener la Direction des Services Techniques à interrompre l'activité momentanée du chantier sans préjudice financier pour l'entreprise.

2) CONSISTANCE DES TRAVAUX

Le titulaire doit réaliser la préparation des supports en vue de la mise en peinture :

- Préparation de toutes les surfaces y compris reprise partielle des supports (trous, dégradations diverses du placo, reprise toile de verre, etc...).
- Une reconnaissance des lieux est nécessaire pour déterminer la nature de la préparation.

☞ A titre d'exemple :

- brossage, lessivage et ponçage
 - rebouchage, révision, enduisage, plâtre, etc...
- si nécessaire une couche de fixateur
- si nécessaire dans les zones où la toile de verre est à réparer : fibre conservée
- si nécessaire dépose et repose des cimaises arrachées, idem pour les couvre-joints de dilatation verticaux, seront lasurés ou peints.

et remise en état.

- Toutes les surfaces seront peintes et devront satisfaire aux divers essais D.T.U., suivant une classification par 3 grandes familles de locaux (suivant supports).
- Les produits utilisés seront de marque et de réputation établies, telles que SIKKENS, CORONA ou similaires, sans odeur.
- La peinture des murs, portes, cadres, etc..., devra être lessivable y compris les équipements et supports des tuyaux, radiateurs, gaines, etc..., lorsqu'ils sont apparents.
- Les protections murales pvc seront de type gerflor ,cs France ou similaire épaisseur 2.5 mm anti chocs classé M1

Afin d'éviter tous risques d'aspergillose (lié au ponçage) dans les locaux occupés les portes des salles de d'eau seront traitées hors des chambres.

☞ A LA LIVRAISON LES ENTREPRISES DOIVENT LE PARFAIT NETTOYAGE DU CHANTIER

3) LOCALISATIONS

- CAGE ESCALIERS S 5 PEINTURE

- - 3 étage 1 mur fenêtre (23 m2) 1 mur face (14m2) dessus du muret(1m2)
 - Palier entre rdc et 1^{er} étage(9m2)
 - Niveau -1 au rdc mur de droite et dessus de porte (23 m2)
 - Mur face à la porte d'accès -2 (12 m2)
 - Plafond palier-1 (8m2)

- CAGE ESCALIERS S 6 PEINTURE

- - Rdc 1 mur gauche (11m2)

- CAGE ESCALIERS S 7 PEINTURE

- - 3 étage 1 mur cote porte (3m2), 1 mur coté gauche (13 m2)
 - Entre 3 ème et 2 ème étage (9m2)
 - Montée escalier du 1^{er} mur de droite (14 m2) mur de gauche (8 m2)
 - 1 er étage mur gauche jusqu'à bouche incendie (13 m 2)
 - Rez de chaussée jusqu'au 1^{er} étage mur de face (9 m2)
 - Coté droit (14 m2) coté gauche (8 m2)

- CAGE ESCALIERS S 9 PEINTURE

- - Palier 3 ème étage mur gauche (panneaux) jusqu'à secours (13m2)
 - Murs coté gauche du 3 eme au 2 eme (28m2)
 - Muret coté droit (3m2) mur de face (14m2)
 - Mur 2 eme partie gauche (13m2)
 - 1 er partie du 2 eme au 1^{er} étage mur coté gauche (17m2)
 - 2 eme partie mur coté droit (8m2), mur gauche (13m2)
 - +1 palier mur droit (4m2) dessus de porte (2m2)
 - Du +1 au rdc mur de face (8m2), mur droit (9m2) mur gauche (17m2)
 - Du +1 au rdc mur de face (tuyau 9 m2), mur droit (8 m 2) mur gauche (17m)
 - Rdc mur (9m2)
 - Rdc au -1 coté gauche (17m2) coté droit (8 m 2)

- **CAGE ESCALIERS S 10 PEINTURE**
- - Du +1 au -2 murs (315 m²) plafond (81m²)
 - Plinthe bois

- **CAGE ESCALIERS S 11 PEINTURE**
- - Mur sous fenêtre du +2 au +1 (17 m²)
 - Mur du +2 au +3 (25m²)

- **CAGE ESCALIERS S 12 PEINTURE**
- - DU RDC AU +3 Mur (296 m²) plafond (71 m²)
 - Plinthes bois

→ **Seront prévus et chiffrés dans l'offre :**

- Toutes les mesures nécessaires à la sécurité collective, conformément aux recommandations de la commission de sécurité de la chambre syndicale nationale.
- Toutes les prestations de montage et frais afférents aux matériaux et matériels, etc...
- Enlèvement des déchets et nettoyages
- Protection des ouvrages existants pendant la durée des travaux.

Le titulaire devra procéder aux divers essais nécessaires permettant d'apprécier la bonne exécution de ses travaux.

Le titulaire devra obtenir un permis de feu avant travaux nécessitant l'emploi du chalumeau ou appareils thermiques (se rapprocher des Services Techniques la veille de l'exécution des travaux).

4) **OBLIGATIONS du titulaire**

Respect des contraintes d'accès du site, des contraintes horaires, pour travaux bruyants, des plages horaires pour approvisionnement des matériaux.

Ces travaux seront à réaliser du 27 octobre 2025 au 21 novembre 2025.

HYGIENE ET SECURITE

Les entreprises seront tenues de prendre à leur charge toutes les mesures de sécurité et d'hygiène nécessaires au respect des textes réglementaires.

⊗ RESPECT D'HYGIENE

- Fermer l'espace occupé par le chantier
- Maintenir constamment le chantier et les circuits d'évacuation des gravats en état convenable de propreté.
- Eviter toutes les nuisances (bruits, poussières, etc....)

⊗ RESPECT DES CONSIGNES DE SECURITE

- Sécurité Incendie :
- **Pour tout point chaud, un permis de feu doit être retiré auprès du service Sécurité ainsi que pour toute intervention sur les organes de mise en sécurité et de protection.**

⊗ RESPECT DES CONSIGNES PARTICULIERES DU CHANTIER

- Toutes interventions sur les réseaux devront être d'un commun accord, programmées avec un responsable de la Direction des Services Techniques du Centre Hospitalier.
- L'amplitude horaire sera définie pour chaque opération ainsi que les accès, stationnement, etc....

TOUS LES LOCAUX ET ZONES SONT IDENTIFIER PAR DES PLAQUES DE MAINTENANCES COLLEES. CELLES-CI DEMEURERONT EN ETAT D'ORIGINE.